

OBJET :**FDAEC 2023 – Demande d’attribution****Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE**

RÉUNION 27 mars 2023

N°14-2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers absents excusés : 4
Nombre de Conseillers absents non excusés : 0
Date de convocation du Conseil Municipal
 6 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-trois à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

VOTES : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 – Procurations : 4

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Chantal CASTELAIN		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN		X		X
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		X
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER		X		X

Monsieur Joël VERDIER a été élu secrétaire de Séance

Madame Chantal CASTELAIN a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER

Monsieur Bertrand LACCOURS a donné procuration à Madame Chantal GANTCH

Monsieur Laurent MEYNIER a donné procuration à Madame Béatrice DE JESSE LEVAS

Pour voter en leur lieu et place.

FDAEC 2023 – Demande d’attribution

Vu l’article L 2121-29 du code général des collectivités locales.

Madame le Maire explique que la sollicitation de la participation financière adressée au Conseil général de la Gironde au titre du Fonds Départemental d’Aide à l’Équipement des Communes FDAEC 2023 porte sur les opérations d’investissement présentées comme suit :

Réfection des voiries :	102	2152	20 000,00	24 000,00
Avenue du château				
Route des hameaux				
Route des prés				
Route de charlemagne				
Village pinson				
Route du moulin				
Achat de matériels	101	21578	6 000,00	7 200,00
			26 000,00 € HT	31 200,00 € TTC

Considérant le coût d’investissement estimé à 26 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l’unanimité des membres présents,

Art. 1 : DECIDE de réaliser les opérations concernant ces investissements 2023.

Art. 2 : SOLLICITE le versement d’une Aide Départementale au titre du Fonds Départemental d’Aide à l’Équipement Communal – F.D.A.E.C. 2023.

Art. 3 : DIT que la recette de l’Aide Départementale sera imputée à l’article 1323 de ces opérations.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération pour faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que
 dessus. Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :